

Dans le contexte de la prochaine convergence des plates-formes de renseignement téléphonique, une valorisation indemnitaire est accordée à compter du 1^{er} janvier 2020, aux inspecteurs affectés dans les Centres de Contact.

Les inspecteurs des Centres de contact, bénéficieront désormais d'un complément d'ACF « Assistance usagers », en sus de leur régime indemnitaire actuel.

Vous voudrez bien trouver, ci-jointe, la note présentant l'évolution de leurs conditions de rémunération au 1^{er} janvier 2020.

Cette mesure sera mise en œuvre en **paie du mois de mars 2020**, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

[LIEN NAUSICAA :](#)

Note de service : <http://nausicaadoc.appli.impots/2020/001932>

fichiers:



[Télécharger note_evolution_rind_inspecteur_centres_de_contact.pdf](#) (229.55 Ko)

Public: [Rémunérations](#)
[Accueil](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
